



PRÉVENTION INCENDIE



LCF₁ - TDF
Formation en T émoins de D épart de F eu





Chaque année les Sapeurs pompiers de France publie un bilan de leur intervention incendie. En 2016, plus de 285 000 incendies sont répertoriés et on dénombre plus de 16 500 incendies survenus sur un lieu de travail, locaux et bâtiments professionnels ou encore ERP. Soit 5,7% des incendies de l'année sur lesquels interviennent les secours. Ces incendies en entreprise ou ERP sont la cause de 85 décès annuels, ainsi que des centaines de blessés.

Comme le note l'INRS, les incendies menacent aussi la viabilité de l'entreprise. 70% des entreprises victimes d'un sinistre majeur comme un incendie mettent la clé sous la porte dans les mois qui suivent !

De ce fait, vous envisagez d'organiser les formations obligatoires à la conduite à tenir face à un début d'incendie et à la prévention liée aux risques incendie plus précisément former à la manipulation de moyen technique de « Lutte contre le feu » l'ensemble de vos collaborateurs. Au delà de la conformité des différents textes « Code du Travail » et du référentiel APSAD R.6, vous souhaitez une formation pragmatique, qui retiendra l'attention des participants et qui prendra en compte l'application rapide des consignes et procédures de sécurité et d'évacuation propre à votre établissement et/ou de vos bâtiments.

À l'issue de la formation et en cohérence avec la démarche de prévention de l'entreprise ou de l'établissement, le participant devra être capable, en fonction du niveau de formation, de mettre en oeuvre efficacement ces dernières ainsi que:

- L'application des consignes spécifiques de sécurité
- L'application de ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées
- La bonne exécution, et plus précisément l'utilisation des moyens techniques de lutte contre le feu, mise à disposition dans votre entreprise et à votre environnement de travail, destinés à préserver :
 - l'intégrité physique de l'ensemble de vos collaborateurs et de leur l'environnement,
 - Au maximum vos biens matériels et structurels en attendant l'arrivée des secours organisés.



Le domaine d'application :

(Références & textes règlementaires)

La formation à la prévention incendie s'inscrit à une obligation code du travail. La formation « Lutte contre le feu » permet de former l'ensemble de vos collaborateurs conformément aux exigences du Code du Travail, du référentiel R.6 de l'APSAD et de la ED de l'INRS.:

Article L.6313-1, le présent stage entre dans le cadre des actions de prévention



Traité pratique de sécurité incendie

Référentiels APSAD R.6

(Ces règles techniques sont rédigées par le réseau assurance et contiennent des éléments pour lutter contre l'incendie)

Pour les établissements recevant du public « ERP »:

L'arrêté du 25 juin 1980 modifié - Ministère de l'intérieur - porte approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP. Les ERP sont classés en différents types et en fonction de leur activité et en différentes catégories en fonction de l'effectif qu'ils peuvent accueillir. Suivant ce double classement, le règlement prévoit diverses mesures contre les risques d'incendie. En particulier, la plupart des mesures concernant les ERP de 5e catégorie sont similaires à celle du code du travail. La plupart des arrêtés ministériels pris en application de ces textes contiennent des mesures de prévention contre l'incendie

Référentiels INRS « ED 5005 de décembre 2013 & ED 6230 d'octobre 2017 »

Codes du travail:

Articles R.4216-1 à R.4216-30 & R.4216-32 à R.4216-34

Articles R.4227-1 à R.4227-41 & R.4227-55 à R.4227-57

Articles R.4227-28

Articles R.4227-39

Modalités d'organisation de la formation



Ces modalités, mise en place par le CNPP et le référentiel APSAD, sont appliquées, contrôlées par les formateurs de PREVACS GROUPE et adaptés aux risques spécifique de l'entreprise et à votre organisation de travail.

Qui sont les bénéficiaires de cette formation ? (public)

Le dispositif de formation concerne l'ensemble du personnel des établissements industriels, public ou privé, chargé d'être des premiers intervenants à la lutte contre le feu & d'utiliser les moyens de première intervention.

Quelles sont les modalités d'accès à cette formation ? (pré-requis)

L'accès à cette formation ne nécessite, en général, aucune exigence ou conditions pour suivre à cette dernière de Lutte Contre le feu - Équipier de Première Intervention. Cette formation est accessible également aux personnes en situation d'handicap.



Durée

Elle est d'une journée minimum de face à face pédagogique. Soit un volume horaire minimum de 7 heures. En fonction de la thématique et de votre établissement, il est convenu d'ajouter le temps nécessaires à la spécificité en fonction du type d'incendie et du niveau souhaité suit:

- Référentiel d'activité « théorie » minimum 3 heures.
- Référentiel de compétence « pratique/visite », un minimum de 3 heures, incluant une partie du « référentiel d'évaluation ».
- Référentiel d'évaluation « OCM » 30 minutes à 1 heures en fonction du nombre de participant.



Caractéristiques pédagogiques et administratives de l'action de formation



Elle s'adresse à un groupe de **12 participants Maximum/session**.

Au delà de **10 participants**, les durées de formation devra être doublée. Un formateur pour **10 participants**. 2 formateurs ou 2 sessions pour **11 personnes**.

Prendre la fiche d'inscription « Réf : v.1-FIG ou v.1-FII » qui vous sera demandée.

Le délai d'inscription de ladite formation doit être prévu **au moins 05 jours avant**, est nécessaire afin de mener à bien notre mission.

Encadrement

Qualification des formateurs

Les séquences de formation sont animée par des intervenants expert dans les domaines de la sécurité incendie & évacuation.

Ils sont titulaires des diplômes de formateur et certifications « CNPP », exigés par la réglementation, également, titulaire du **Certificat SST** ainsi que les bases de prévention de l'INRS.

Ils disposent d'une solide expérience dans le secteur de la sécurité incendie & évacuation.

Ils possèdent des qualités pédagogiques d'animation leur permettant de transmettre efficacement leurs connaissances, leurs savoir faire et le retour d'expérience aux stagiaires.

La coordination et le suivi pédagogique est assurée par un responsable formation spécialisée dans la prévention et la maîtrise du risque sécurité incendie & évacuation et disposant lui-même d'une expérience professionnelle significative dans le domaine.

Moyens et méthodes pédagogiques



La pédagogie proposée alterne selon la nature des objectifs pédagogiques de chacune des séances entre des méthodes expositives, des méthodes maïeutiques et des méthodes réflexives.

La pédagogie proposée sur cette journée, alterne les approches démonstratives, actives et expérientielles.

Chaque stagiaire dispose d'un support de formation, de l'ouvrage « **Carré Sécurité début d'incendie - 5 bons réflexes au travail du CNPP** ».

La formation s'appuie sur des méthodes pédagogiques variées et interactives visant à capter l'attention des stagiaires et à optimiser leurs apprentissages. A ce titre, elle comprend non seulement des séquences théoriques indispensables à l'acquisition des connaissances techniques, réglementaires mais aussi des séquences pratiques permettant de mettre en application les enseignements dispensés et d'acquérir les compétences visées (mises en situations et jeux de rôle...)

C'est pour cela, que **PREVACS GROUPE** investit sur du matériel pédagogique de dernière génération qui respecte l'environnement et favorise au plus proche de la réalité des différents départ de feu sur notre cellule de formation feu et la mise en place d'extincteurs de différents fonctionnements et de différents agents extincteurs.

Moyens pédagogiques mis en place par vos soins «en intra»

Lors de formation au sein de vos locaux, une organisation bien particulière est nécessaire au bon déroulement de la formation. L'accès à une zone d'exercice pratique sécurisée au sein de votre établissement sur un sol plat et stable « sans combustible dans un rayon d'au moins 15 mètres ».

Chaque participant devra se présenter avec son propre équipement



Salle de formation permettant la théorie et/ou la pratique équipée de fenêtres et de tables que l'on peut déplacer et de chaises. Permettant une distanciation de **2m** au minimum.

Programme de formation détaillé

Domaine d'activité & de Compétences accompagné de son organisation « Être Témoin Départ de Feu & Lutte Contre le Feu »

1^{ère} session

09h20 ACCUEIL DES STAGIAIRES

- Présentation du PREVACS et du stage.
- Consigne liées à la formation.

09h30 - Domaine d'activité

LA CLÉ PÉDAGOGIQUE

- Descriptif de l'activité
- Champ et nature de ses interventions
- Thèmes communs tel que : « voir programme complet sur demande »
- Consigne de l'entreprise.
- L'organisation interne et de l'intervention selon le référentiel APSAD R.4 & R.6

- Domaine de Compétence

- Utiliser les moyens les plus efficace présent afin de maîtriser ou de contenir
 - Utiliser les extincteurs portatif à pression auxiliaire et/ou permanente sur générateur de flamme écologique.

- Domaine d'évaluation

- COM & Cas concret sur feu réel.

12h30 SYNTHÈSE FIN DE FORMATION



Référentiels de qualification

Les compétences sont évaluées par le formateur en respectant les modalités définies ci-dessous et en faisant passer obligatoirement l'examen par **Questionnaire à Choix Multiples «COM»** pour l'obtention de la **qualification des compétences** de la/des formation(s) concernée(s).

Les compétences sont évaluées par le formateur en respectant la nomenclature de qualification de la formation concernée.

En vue de l'obtention d'une attestation qualifiante de formation à la prévention incendie - Lutte Contre le Feu «Équipier de Première Intervention», **2 épreuves** sont organisées **en fin de formation**, de façon à permettre une évaluation distinctes de chaque compétence. L'attestation de qualification est obtenue dès lors que l'ensemble des compétences sont acquises selon les critères du **référentiel APSAD** et du **CNPP**.

Contrôle des connaissances

Obtention de l'attestation qualifiante **d'équipier de première intervention**, à l'issue **d'une épreuve écrite (QCM)** et d'une épreuve pratique (Cas concret).

Indicateurs Taux 2023	satisfaction des stagiaires :	100 %
	d'obtention des stagiaires :	100 %

Modalité tarifaire de ladite formation

Ladite formation est accessible conformément à vos desideratas à partir de **80€ HT/personne**. Pour un ou plusieurs groupes, en fonction de la spécificité, **il vous sera adressé une pro-forma personnalisée**.

A propos du PREVACS GROUPE

Le groupe PREVACS.

PREVACS est un acteur international de référence en prévention et maîtrise des risques dans les domaines suivants, grâce à ces partenaires connus et reconnus:

- Sécurité incendie/explosion ;
- Sécurité/malveillance ;
- Atteinte à l'environnement ;
- Risques professionnels.

Partenaire de confiance en gestion de risque, nos **collaborateurs** vous accompagnent avec une offre globale et diversifiée :

- Audit, conseil, assistance technique,
- Formation,

Basés à Paris, nous intervenons sur l'ensemble du territoire de la métropole et en Europe.

Nos implantations **internationales**.
Actuellement **2 filiales en Algérie & au Maroc**.

Nos engagements formation groupe PREVACS GROUPE.

- ✓ Vous apporter une approche pragmatique et des solutions opérationnelles ;
- ✓ Vous proposer des solutions sur mesure et innovantes ;
- ✓ Vous accompagner dans votre montée en compétences et celle de vos équipes ;
- ✓ Être pour vous un partenaire de confiance dans la durée.

PREVACS GROUPE est titulaire de la **CERTIFICATION QUALIOPi « Action de formation »**

